

SUBSTITUTION DES HUILES VEGETALES EN TENSION AVEREE DANS L'INDUSTRIE COSMETIQUE: DEROGATIONS ASSOCIEES

Nature de la non-conformité		Exemples types	Modalités d'information du consommateur	Elements à communiquer dans la demande de dérogation	Mise à jour du CPNP	Durée de validité de la dérogation
sécurité	Remise en cause des conclusions de l'évaluation de sécurité -> Dérogation Non acceptable		Non Applicable pas de dérogation possible			
loyauté	Substantielle: concernant les allégations suite à l'adaptation de formule -> Dérogation possible sous réserve de justification.	<p>Modification suite à l'adaptation de formule, d'une qualité essentielle d'un produit mis en avant par une allégation (« Bio », « origine naturelle », « sans huile de palme »...)</p> <p>Modification du fait de l'adaptation de formule, d'une allégation secondaire (« Vegan », « éthique », mention d'origine, « teneur »...)</p>	<p>Information immédiate et directe sur le produit ou à défaut, directe au moment de l'achat. La suppression de la mention par masquage sur les emballages (stickage) est recommandée.</p> <p>À défaut, information d'ordre général par affichage en magasin, permettant d'identifier les produits concernés et renvoyant vers le lieu où le consommateur peut avoir accès à l'information sur la nature des écarts entre l'étiquetage des produits concernés et leur composition effective.</p> <p>A noter dans ce cas la mention DEROG n'est pas nécessaire en plus</p>	<p>1 Nature du décalage entre le produit et son étiquetage 2 Modalités d'information des consommateurs 3 Photographie de l'emballage/Stickage si concerné 4 Document attestant la non remise en cause des conclusions du rapport sur la sécurité du produit cosmétique</p>	<p>Nouvel étiquetage et nouvelle formule si impactés</p> <p>Dans un délai maximal de 2 mois après l'acceptation de la dérogation</p>	<p>Mises sur le marché pendant 6 mois maximum à partir de la date d'acceptation de la dérogation</p> <p>Point d'attention: Veiller au suivi des stocks, à la traçabilité des lots et à l'échéance de 6 mois de la dérogation</p>
loyauté	Autre: concernant l'adaptation de formule en tant que tel -> Dérogation possible sous réserve de justification.	<p>Approximations dans la liste des ingrédients hors non conformités substantielles (pourcentage et ordre des ingrédients).</p> <p>Modification de la formule par substitution de variété (exemple substitution d'huile de tournesol par de l'huile de colza).</p>	<p>A minima mention "DEROG" sur l'emballage au plus tard d'ici au 13 Octobre 2022 (date lancement dispositif + 3 mois)</p> <p>ET information d'ordre général par affichage en magasin renvoyant vers le lieu où le consommateur peut avoir accès à l'information sur l'ensemble des dérogations accordées, mais pas d'identification précise des produits concernés lors de l'achat.</p>			